

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **79400756.7**

(51) Int. Cl.³: **A 61 H 15/00**

(22) Date de dépôt: **17.10.79**

(30) Priorité: **18.10.78 FR 7829661**

(43) Date de publication de la demande:
30.04.80 Bulletin 80/9

(84) Etats Contractants Désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LU NL SE

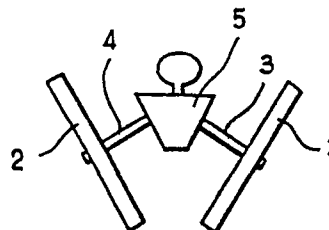
(71) Demandeur: **PIERRE FABRE S.A.**
125, rue de la Faisanderie
F-75116 Paris(FR)

(72) Inventeur: **Serre, Hubert, Dr.**
9, rue de la République
Mazamet 81(FR)

(74) Mandataire: **Martin, Jean-Jacques et al,**
Cabinet REGIMBEAU 26, Avenue Kléber
F-75116 Paris(FR)

(54) **Appareil de massage perfectionné.**

(57) Appareil de massage du type comportant un élément de préhension et deux roulettes (1, 2) destinées à entrer simultanément en contact avec la peau par leur bande de roulement, les plans moyens des deux roulettes n'étant pas parallèles entre eux; caractérisé en ce que l'élément de préhension unique est constitué d'une partie ayant la forme d'un bouton destiné à la préhension proprement dite qui est reliée aux axes de rotation (3, 4) des roulettes.



Appareil de massage perfectionné

La présente invention concerne un appareil de massage.

Il est déjà connu dans le domaine des appareils de massage d'utiliser des dispositifs comportant des rouleaux. Des dispositifs de ce type sont décrits dans
5 le brevet français n° 1 313 111. Toutefois, dans ce type de dispositif, les rouleaux sont disposés de telle façon que lorsque l'appareil est appliqué sur la peau, il a essentiellement comme action de comprimer la peau et les plans profonds de cette dernière. Or, afin
10 d'obtenir une action de massage réellement efficace, il est non seulement nécessaire d'obtenir un effet de compression, mais également un effet de décollement des différents plans cutanés.

On a déjà proposé des dispositifs de massage permettant d'assurer le décollement et le pétrissage latéral des différents plans cutanés, notamment dans
15 le brevet français n° 1335 549.

Pour ce faire, l'invention précédente propose d'utiliser un dispositif comportant des molettes de
20 massage dont les axes font un angle entre eux afin d'assurer un effet de pincement. Ce type de dispositif présente un inconvénient, qui d'ailleurs est décrit dans ce brevet, il ne peut être utilisé que dans un sens,
25 l'utilisation dans un mouvement de va-et-vient ne peut

être réalisée qu'à l'aide d'un dispositif mécanique qui impose encore de maintenir constante l'orientation de l'élément de préhension. Ceci conduit à un dispositif peu commode à manipuler et susceptible de subir des avaries qui sont incompatibles avec un instrument de massage qui doit, pour inciter à son utilisation, être très simple et très fiable.

C'est pourquoi la présente invention concerne un appareil de massage du type comportant un élément de préhension et deux roulettes destinées à entrer simultanément en contact avec la peau par leur bande de roulement, les plans moyens des deux roulettes n'étant pas parallèles entre eux, caractérisé en ce que l'élément de préhension unique est constitué d'une partie ayant la forme d'un bouton destiné à la préhension proprement dite qui est reliée aux axes de rotation des roulettes.

Par "plans des roulettes" on entend bien entendu le plan moyen dans lequel se trouvent situées les roulettes, étant entendu qu'il s'agit là de deux roues présentant un diamètre grand par rapport à la largeur de la bande de roulement.

Dans un mode de réalisation préféré, les axes de rotation des roulettes sont situés dans un même plan et le bouton présente sensiblement la forme d'une sphère ou d'un sphéroïde.

Dans le mode de réalisation préféré de cet appareil, les deux roulettes sont montées chacune à l'extrémité d'un demi-axe, lesdits demi-axes faisant un angle entre eux différent de 180° et étant montés sur l'élément de préhension, le bouton étant placé sensiblement dans le plan défini par les axes, entre les roulettes.

Ce type d'appareil est essentiellement caractérisé par un élément de préhension non directionnel ayant la forme d'un bouton, ce qui fait qu'au cours du déplacement et du fait des frottements, la direction de la bissectrice de l'angle des axes de rotation ne peut
5 être maintenue perpendiculairement au plan de roulement. Dès le début de la mise en action, l'appareil s'incline tout seul, l'ouverture de l'angle des molettes s'oriente très naturellement dans le sens du massage, c'est
10 effectivement une condition majeure de l'efficacité, et ce à chaque temps du mouvement de va-et-vient, sans artifice mécanique, sans calcul d'inclinaison, sans flexion ni extension volontaire du poignet, sans qu'il soit besoin d'y prêter la moindre attention.

15 Afin de faciliter encore l'inclinaison spontanée lors du mouvement de va-et-vient et pour pallier l'effet négatif d'une crispation des doigts et du poignet de l'utilisateur, on peut prévoir que le bouton est relié aux axes de rotation par un élément flexible.

20 Afin que les appareils selon l'invention puissent donner des résultats particulièrement intéressants, il est préférable que les roulettes soient réalisées en un matériau flexible tel que du caoutchouc ou une matière polymère de type caoutchouc et/ou que la structure des roulettes soit telle
25 qu'elle permette une déformation de la roulette au contact de la peau. Ainsi, on pourra prévoir des roulettes ayant une très faible épaisseur qui leur assurera une flexibilité suffisante.

30 Les bandes de roulement desdites roulettes seront conformées pour le massage, c'est-à-dire qu'elles pourront être munies de protubérances diverses destinées à assurer un massage amélioré. Ainsi on pourra prévoir de munir la bande de roulement des roulettes de boules plus dures, par exemple des boules en bois. Les revête-

ments pour le massage sont déjà largement décrits dans la technique antérieure.

Il est bien entendu possible de prévoir pour les appareils selon la présente invention que l'inclinaison des roulettes pourra être modifiée par tout système approprié.

On décrira ci-après un mode de réalisation d'appareil de massage selon la présente invention, ceci n'ayant pour but que d'illustrer la présente invention, ne la limitant en aucune manière.

Le dessin annexé représente un mode de réalisation d'un appareil selon la présente invention.

La figure représente un appareil de massage selon l'invention dans lequel les plans des roulettes de massage 1 et 2 ne sont pas parallèles, la droite d'intersection des plans des roulettes étant située en dessous du plan de roulement. Ces roulettes 1 et 2 sont montées sur deux demi-axes 3 et 4 reliés à l'élément de préhension 5 constitué par un bouton ayant la forme d'une sphère montée sur un support d'axe de forme sensiblement pyramidale. Bien entendu, la liaison en rotation entre ces différentes pièces est assurée par des moyens connus tels que roulements à billes par exemple. L'action de ce dispositif est essentiellement, outre l'effet de massage par compression, un effet de pincement latéral.



REVENDICATIONS

1) Appareil de massage du type comportant un élément de préhension et deux roulettes destinées à entrer simultanément en contact avec la peau par leur bande de roulement, les plans moyens des deux roulettes n'étant pas parallèles entre eux, caractérisé en ce que l'élément de préhension unique est constitué d'une partie ayant la forme d'un bouton destiné à la préhension proprement dite qui est reliée aux axes de rotation des roulettes.

2) Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que les axes de rotation des roulettes sont situés dans un même plan.

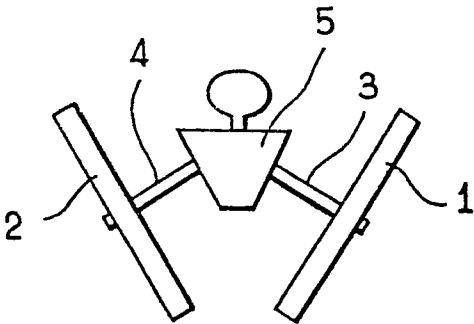
3) Appareil selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le bouton présente sensiblement la forme d'une sphère ou d'un sphéroïde.

4) Appareil selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux roulettes sont montées chacune à l'extrémité d'un demi-axe, lesdits demi-axes faisant un angle entre eux différent de 180° et étant montés sur l'élément de préhension, le bouton étant placé sensiblement dans le plan défini par les axes, entre les roulettes.

5) Appareil selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le bouton est relié aux axes de rotation par un élément flexible.

6) Appareil selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les roulettes sont réalisées en un matériau flexible.

7) Appareil selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les roulettes ont une structure qui leur permet de se déformer.



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
XD	FR - A - 1 335 549 (J. DE RAUCOURT) * Figure 20; page 2, colonne de gauche, lignes 51-58 *	1-4, 6, 7	A 61 H 15/00
	--		
	FR - A - 1 063 499 (L. CAMPAGNE) * Figure et texte *	1, 2, 4	
	--		
A	US - A - 1 650 528 (K. MESTERTON) * Figures; page 1, lignes 21-59 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
	--		
A	FR - A - 1 197 963 (R. TASSINARI) * Figures et texte *	1	A 61 H

			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 15-01-1980	Examineur VEREECKE